

Le petit Baladin

Commune de BALADOU



Le mot du Maire

Chères Baladines, chères Baladins,

Tout d'abord, je voudrais vous remercier de la confiance que vous m'avez témoignée lors des élections départementales, même si la victoire n'a pas été au rendez-vous. Le résultat à Baladou m'a réconforté et il n'y a pas plus belle récompense que celle-ci.

Merci à tous ceux qui ont soutenu cette liste.

Cela aura été pour moi une expérience très enrichissante à tous points de vue. Cela m'aura également ouvert les yeux sur un monde politique qui finalement ne me ressemble pas et où le mot conviction a peu de place.

Aujourd'hui, nous sommes face à d'autres préoccupations:

Vous avez pu apercevoir un crêpe noir accroché à nos panneaux d'entrée de bourg ainsi que des pancartes apposées à côté.

Par ces signes distinctifs initiés par l'association des maires ruraux de France, nous avons voulu vous interpeller mais aussi interpeller tous les concitoyens traversant notre village sur la menace qui pèse sur les communes rurales.

La réforme territoriale dite "loi NOTRe" débattue à l'Assemblée Nationale et au Sénat tend à étouffer les petites communes rurales au profit de fusions pour former des communes nouvelles, mais aussi à renforcer les intercommunalités en leur transférant de plus en plus de compétences, au détriment des communes. Aujourd'hui l'économie, l'urbanisme, la voirie..., demain la gestion de l'eau...

Le projet de loi NOTRe comportait entre autres l'élection des conseillers communautaires au suffrage universel direct (proposition contestée par le Sénat et finalement non retenue dans le vote définitif); si cela n'avait pas été abrogé, l'intercommunalité serait devenue une collectivité, signifiant ainsi la mise sous tutelle des communes. En les vidant de toutes leurs compétences, les communes, base de notre République, ne seraient alors que des coquilles vides, supprimant toute démocratie de proximité. Comment peut-on imaginer un seul président ayant tout pouvoir sur un territoire aussi vaste que notre nouvelle intercommunalité (Cauvaldor) ?

Aurons-nous dans le futur, si les communes disparaissent, un administratif disponible 24h sur 24, comme l'est le maire actuellement, pour régler les différentes affaires quotidiennes de jour comme de nuit ? et à quel coût ?

Faut-il rappeler ce que coûtent les élus, bénévoles pour plus de 80% : un maire d'une commune de moins de 500 habitants perçoit une indemnité de 577 € nets par mois, un adjoint 224€. Est-ce que les fusions de communes ou l'agrandissement des intercommunalités nous permettront de faire des économies ? Je ne le crois pas car cela nécessitera davantage de personnel.

Nous vivons dans un milieu rural où chacun d'entre nous a besoin de services de proximité, où les gens qui y vivent depuis plusieurs générations, ou qui viennent s'y installer, recherchent cette qualité de vie.

La loi NOTRe c'est aussi, avec les regroupements, la fragilisation voire la suppression de nos services ; aujourd'hui nos écoles, nos gendarmeries, nos perceptions (celle de Martel devrait fermer en 2017), sont menacées, nos communes aussi. Comment demander aux citoyens de s'engager dans notre société si nous détruisons les fondations ?

La loi NOTRe c'est soixante pages de réforme territoriale, alors oui, nous devons nous réformer mais pas à n'importe quel prix et surtout pas au détriment des ruraux que nous sommes. Le millefeuille de syndicats devrait être une priorité de la réforme.

Le crêpe noir apposé sur nos panneaux est le signe que nous sommes responsables, que nous sommes élus pour le bien de tous. Il symbolise notre indignation face à ces réformes qui ne prennent pas en compte la spécificité de nos territoires.

La richesse de notre pays est que nous sommes urbains et ruraux ; la ruralité ne se vit pas autrement que par du service de proximité aux jeunes, moins jeunes et à toutes générations confondues, comment créer du lien social si nous détruisons les bases ?

Les citoyens des communes rurales sont les premiers pénalisés par ces réformes car ces textes leur ôtent progressivement la vie et l'identité du territoire dans lequel ils vivent.

Vous l'aurez compris, nos inquiétudes sont grandes sur l'avenir de notre "bien vivre ici".

Cependant, pour éclaircir le tableau, vous constaterez en lisant le petit baladin que nos jeunes sont dynamiques, motivés et inventifs, tout n'est donc pas perdu !

Enfin, je vous souhaite un bel été, déjà bien entamé, en espérant que le mois d'août soit aussi beau que celui de juillet.

Jean-Philippe PAGEOT

Le Sous-préfet à Baladou

Le mardi 28 juillet au matin Baladou a reçu de Monsieur Afif Lazrak, sous-préfet de Gourdon. Il a tout d'abord visité l'entreprise PINSAC et FILS spécialisée dans la charpente métallique puis il a rencontré les élus à la mairie. Différents sujets ont été abordés. Un repas convivial a suivi à l'Atelier du Goût.



CAUVALDOR

Depuis le 1^{er} janvier dernier et la naissance de la communauté de communes Causses et Vallée de la Dordogne l'administration du territoire de Martel a évolué.

Chaque pôle a un vice président, des élus de territoires délégués et du personnel pour une activité locale. Sur le pôle de Martel, M. Habib FENNI, maire de Sarrazac, est notre vice président.

A l'échelle de l'ensemble du territoire il y a un président et des vices président par thème qui sont assistés du personnel basé au siège qui s'occupe de la gestion générale.

Le conseil communautaire compte 86 membres représentant chaque commune. Le bureau est composé de 26 personnes : le président, les vices présidents de pôle et thématiques ainsi que des élus complémentaires par pôle.

Les différents thèmes correspondent aux compétences de CAUVALDOR à savoir : Aménagement de l'espace, Urbanisme, Habitat & Transport ; Développement économique & Tourisme ; Finances ; Voirie & Travaux ; Environnement ; Enfance Jeunesse & Activités sportives ; Communication ; Social & Santé et Culture & Patrimoine.

Les commissions de travail mettent peu à peu en place une uniformité de fonctionnement sur les territoires des 6 anciennes communautés de communes qui ont fusionné (Saint-Céré, Haut Quercy Dordogne (Vayrac), Gramat, Souillac Rocamadour, Martel et Padirac). Cette nouvelle entité rassemble 62 communes, avec une population de plus de 36.000 habitants.

Il a donc fallu étendre des domaines d'intervention et en supprimer d'autres, car toutes les compétences antérieures n'étaient pas identiques sur l'intégralité du nouveau territoire.

Pour le pôle de Martel, les deux différences majeures sont la suppression de la compétence animations et l'instruction des dossiers d'assainissement autonome par les agents de CAUVALDOR basés à Souillac, et non plus par une société extérieure déléguée. Les travaux de voirie communautaire sont conservés. Cette année Baladou bénéficie de la réfection de la route de la Queygue vers Rignac. L'enveloppe financière attribuée au pôle de Martel a été répartie sur l'ensemble des communes de l'ancienne communauté suivant la priorité de certains travaux.

Concernant la représentation de la commune au sein de CAUVALDOR, Jean-Philippe PAGEOT siège au conseil territorial et au conseil communautaire avec pour suppléant Hervé CLEDEL.

Au niveau du pôle Isabelle GRISET a intégré la commission environnement et Hervé CLEDEL la commission voirie. Jean DELVERT a quant à lui intégré la commission d'évaluation des transferts de charges de la communauté.

Depuis janvier le conseil communautaire s'est réuni 6 fois. Les comptes rendus des séances sont disponibles en mairie mais également sur le site baladou.fr à l'onglet « mairie » puis la rubrique « intercommunalité ».

Coordonnées utiles

Accueil secrétariat (siège Souillac) contact@cauvaldor.fr 05.65.27.02.10

Pôle de Martel martel@cauvaldor.fr 05.65.37.45.29

Conseil municipal jeunes

Le conseil municipal jeunes a été mis en place suite aux élections de l'assemblée le 22 décembre 2014, puis celles du Maire et adjoints le lendemain de Noël.

Notre présentation officielle s'est faite lors des vœux de la municipalité à la population fin janvier dernier.

Les 9 membres, Jean-Stéphane CAMPASTIE, Baptiste CHARAZAC, Hugo CLEDEL, Anna LABORIE, Thomas LACROIX, Marion LEYMARIE, Antoine GOURSAT, Juliette PAGEOT et moi-même nous sommes réunis le 22 février, 26 avril et 19 juillet en mairie accompagnés d'adultes élus pour impulser nos réflexions sur divers thèmes.

Nous avons émis différents souhaits de projets à plus ou moins long terme telle l'organisation d'une course de caisses à savon qui se déroulera sous couvert du Comité des Fêtes le 15 août prochain. Ce sera la seconde course après le premier tour réalisé début juillet à Mayrac lors de la fête de cette commune.

Nous réfléchissons aussi sur le lieu et l'aménagement d'un parcours sportif dans le bourg. Les équipements devront permettre de travailler différentes parties du corps dans un cadre naturel et être accessibles à tous les âges.

L'idée d'une randonnée gourmande a également été soulevée mais la complexité de son organisation et la recherche d'une association partenaire seront approfondies en fin d'année.

Par ailleurs notre groupe se scindera en plusieurs équipes qui se répartiront les divers hameaux afin d'interviewer les aînés baladins. Notre objectif est de créer une vidéo avec les histoires d'enfance et souvenirs d'un évènement particulier lié à la commune.

Nous sommes également à la recherche de photos anciennes ou autre support concernant des lieux, des activités ou des personnes de Baladou pour organiser une exposition à la salle des fêtes avec la projection des interviews. Certes rares les photos sont peut-être cachées dans vos greniers ou autres souvenirs de famille oubliés...

Si vous disposez de ce type de documents, nous serions enchantés de votre participation. A cet effet merci de vous adresser à la mairie, seules des copies seront exposées après sauvegarde.

Nous voulons conserver une trace durable de ce passé et remonter le temps durant quelques heures.

Ce sera aussi l'occasion pour certains de se remémorer une partie de leur vie, pour d'autres découvrir Baladou autrement...au temps de nos aïeux.

Nous essaierons au fils du temps de laisser une trace de notre mandat et souhaitons marquer à notre échelle notre attachement à cette commune.

Le maire, Thomas GAUCHER

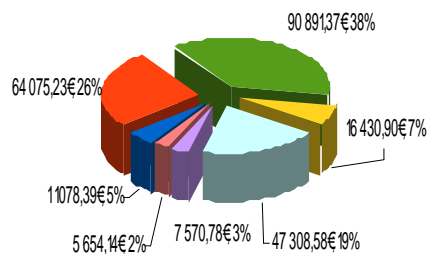
Les finances du budget communal

Compte administratif 2014

	dépenses	recettes	
Réalisations de l'exercice			Solde d'exécution
fonctionnement	243 009.39	250 021.68	63 388.49
investissement	154 131.15	157 286.13	1 071.82
Report excédent de l'exercice 2013			
fonctionnement	0.00	56 376.20	
investissement	2 083.16	0.00	
Total exercice 2014	399 223.70	463 864.01	64 460.31
Restes à réaliser d'investissement à inscrire en 2015	86 135.00	0.00	
Total cumulé	485 358.70	463 684.01	

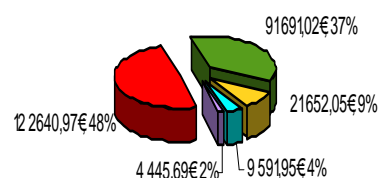
dépenses de fonctionnement

- charges générales
- charges personnel et frais assimilés
- atténuations de produits
- autres charges de gestion courante
- charges financières (intérêts emprunts)
- charges exceptionnelles (participation transport)
- opération d'ordre



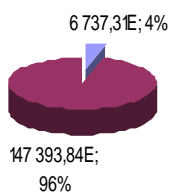
recettes de fonctionnement

- produits et services
- dotations
- produits exceptionnels
- impôts et taxes
- autres produits de gestion courante



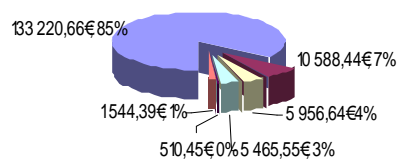
dépenses d'investissement

- immobilisations corporelles
- emprunts (capital)



recettes d'investissement

- subventions d'investissement
- dotations dons divers
- dépôt caution location appartement
- immobilisations corporelles
- excédent 2013 reporté
- opérations d'ordre entre sections



Les finances du budget communal ... suite

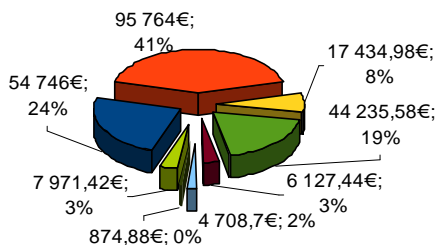
Budget prévisionnel 2015

	dépenses	recettes
Réalisations de l'exercice		
fonctionnement	231 863.00	231 863.00
investissement	248 456.00	333 519.78
Report excédent de l'exercice 2014		
fonctionnement	0.00	0.00
investissement	0.00	1 071.82
Restes à réaliser d'investissement 2014		
	86 135.00	0.00
Total prévisionnel 2015	566 454.60	566 454.60

Les principaux travaux et frais imputés à l'investissement de l'exercice 2015 sont: l'enfouissement des réseaux téléphoniques et électriques, l'aménagement du parking, la porte église, le mobilier de la cuisine de la salle des fêtes et l'achat d'un abri bus.

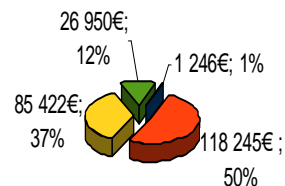
dépenses de fonctionnement

- charges à caractère général
- personnel et frais assimilés
- atténuation produits
- autres charges gestion courante
- charges financières
- charges exceptionnelles
- dépenses imprévues
- opération d'ordre entre sections



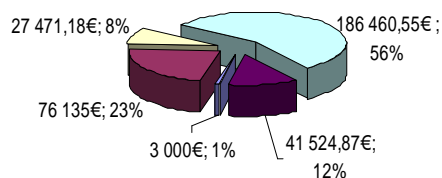
recettes de fonctionnement

- produits services et vente
- impôts et taxes
- dotation et participations ETAT
- autres produits gestion courante



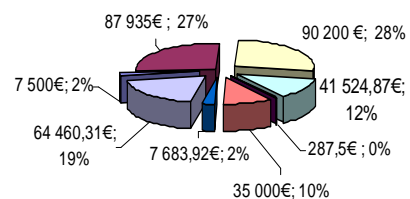
dépenses d'investissement

- immobilisations incorporelles
- subvention d'équipement
- mobilisations incorporelles
- emprunts (capital)
- opérations d'ordre



recettes d'investissement

- subvention
- emprunt
- dotation
- immobilisations incorporelles
- amortissement
- produit cession immobilisation
- virement section fonctionnement
- affectation excédent 2014



Point sur les emprunts

Pour information état de la dette de la commune (montants exprimés en euros)

Objet	Début	Montant (capital emprunté)	Taux	A payer en 2015 (intérêts + capital)	Dû au 31/12/2015 (capital)	Fin
Travaux Mairie	1999	59 55.00	4.15%	4 831.70	7 041.13	Mai 2017
Acquisition terrain à coté de l'école	2009	60 000.00	3.28%	6 068.60	11 701.27	Octobre 2017
Travaux salle du conseil	2006	20 000.00	3.30%	2 356.28	1 163.70	Juin 2016
Acquisition maison Lestrade	2008	50 000.00	4.70%	5 475.32	22 091.50	Juin 2020
Prêt relai Multiservices	2013	300 000.00	2.025%	173 056.09	0.00	Décembre 2015

Les impôts

Lors du vote du budget 2015 le conseil municipal s'est prononcé sur les les taux d'imposition applicables sur le territoire communal.

Suite à la création de la communauté de communes Causses et Vallée de la Dordogne au 1er janvier dernier, dite CAUVALDOR, des taux uniques ont été instaurés pour sa part fiscale, cela a créé une uniformité sur tout le territoire communautaire.

Les taux de l'ancien territoire du Pays de Martel n'ont donc que partiellement été repris, la différence a été reportée sur les taux de chaque commune du nouveau territoire de CAUVALDOR. Pour Baladou cela correspond à 4 240€.

Il convient de rappeler que la commune bénéficiait les années précédentes d'un reversement de fiscalité de la part de la Communauté de Communes du Pays de Martel. A présent la commune ne percevra plus de reversement émanant de CAUVALDOR.

Cette récupération de taux n'aura pas d'impact sur les montants à payer par les administrés car seul le bénéficiaire de cette recette est changé, d'où la baisse de la part communautaire et l'augmentation de la part communale en équilibre que vous constaterez dans quelques mois sur vos documents d'imposition.

Le tableau ci-dessous vous éclairera sur ce mécanisme :

	Taux Baladou 2014	Taux Communauté Communes du Pays de Martel 2014	Taux Communauté Communes Causses et Vallée de la Dordogne 2015	Différence CC Martel CAUVALDOR	Taux Baladou 2015
Taxe habitation	6.10	8.35	7.9	+0.45	6,10+0,45 =6.55%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	15.87	0.54	0	+0.54	15,87+0,54= 16.41%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	126.24	10.83	6.80	+4.03	126,24+4,03= 130.27%

Les subventions aux associations

Chaque année la commune participe au fonctionnement d'associations locales.

Baladou Gym 250€ ; Baladou Animations 250€ ; comité des fêtes 250€ ; Accor'danse 250€ ; Association des Parents d'Eèves Baladou Cuzance 1760€ (aide annuelle+ transport piscine).

Bassin des écoles 100€ ; Santé Avenir 150€ ; Amis de la Maison de retraite de Martel 50€ ; Amicale des pompiers de Martel 200€ ; Restaurants du Cœur 100€ ; Don du Sang de Martel 50€ ; Prévention Routière Lot 100€ ; Ecole de Foot Martel 100€ ; Ecoles qui chantent 20€, Anim'enfance 600€.

A noter le refus de subvention par Pomié en fêtes, et la non attribution au Bouquet d'Argent qui a été placé en sommeil.

Les finances du budget transport

Budget prévisionnel 2015

	dépenses	recettes
Réalisations de l'exercice		
fonctionnement	6 780,78	6 534,00
investissement	8 105,54	4 266,00
Report excédent de l'exercice 2014		
fonctionnement	0,00	246,78
investissement	0,00	3 839,54
Restes à réaliser d'investissement 2014	0,00	0,00
Total prévisionnel 2015	14 886,32	14 886,32

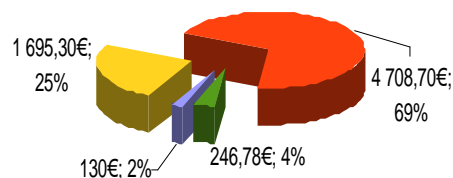
dépenses de fonctionnement

- charges à caractère général
- opération d'ordre entre sections



recettes de fonctionnement

- vente produits (tickets)
- subventions TAD Conseils général et régional
- participation commune budget principal
- report excédent 2014



Quelques précisions:

Les opérations d'ordre (4266€) correspondent à l'amortissement du bus. (dépense fonctionnement et recettes d'investissement)

Les charges à caractère général comprennent l'assurance, le carburant et l'entretien général du véhicule.

Le budget primitif devant être voté en équilibre il a été affecté un montant de 8 105,54€ en section d'investissement pour une éventuelle dépense pour le bus.

Pour rappel depuis septembre 2013 le Conseil Départemental ne participe plus financièrement au transport scolaire que nous assurons sur notre territoire, d'où une participation du budget principal de la commune vers ce budget annexe.

Le service de transport à la demande

Ce service, mis en place depuis plusieurs années et pourtant jugé utile aux vues des réponses lors de l'enquête préalable, n'est que très peu fréquenté. Cela permet notamment de bénéficier d'un moyen de locomotion, de ne pas avoir à s'agacer pour trouver une place de parking mais aussi de ne faire qu'un trajet à plusieurs...

Pour rappel, pour bénéficier de ce service il vous suffit d'en faire la demande auprès de la mairie au plus tard la veille du transport souhaité, un chauffeur bénévole titulaire de la carte verte vous transportera sur les différentes destinations, pour faire vos courses, vous rendre à la pharmacie, aller à un rendez-vous ou autre. Le bus vous prendra et vous ramènera à votre domicile.

Destination MARTEL Mercredi matin départ 9h 15 /retour 11h45 = 1€
 SOUILLAC Vendredi matin départ 9h 15/ retour 11h45 = 1€
 BRIVE 1er mercredi du mois après-midi départ 14h /retour 17h = 5€

Cimetière

Dans le cadre d'une mise à jour des dossiers de chaque concession, la mairie fait appel aux familles et connaissances pour obtenir divers renseignements sur les défunts inhumés. Dans ce but, nous recherchons l'identité et les coordonnées des descendants à contacter. Toute information sera la bienvenue...

Des familles nous ont signalé des vols de fleurs sur les tombes de leurs proches défunts. Ces incivilités sont regrettables. Nous vous demandons de bien vouloir respecter ce lieu. Merci.

Bibliothèque



Amis lecteurs ou futurs lecteurs,

L'équipe des 7 bénévoles vous rappelle que la bibliothèque est ouverte 3 jours par semaine les mardi, mercredi et samedi. Le prêt des livres est gratuit. Vous trouverez les horaires sur la dernière page de couverture.

Le passage récent du bibliobus (24/06/2015) a permis un renouvellement des ouvrages aussi n'hésitez pas à nous rendre visite... Vous trouverez des romans, des policiers, des livres gros caractère, des ouvrages sur le Lot, des BD adultes et jeunes, des albums pour enfants.....

Nous vous recevrons avec plaisir et si besoin nous vous conseillerons.

A la rentrée, nous projetons de faire des animations avec des auteurs locaux. Nous vous tiendrons au courant ;
 A bientôt.

Marie-Agnès LEYMARIE

Urbanisme

Instruction des demandes : Depuis le 1^{er} juillet dernier les demandes d'urbanisme sont instruites par le service Application Droits des Sols du Syndicat Mixte du Pays de la Vallée de la Dordogne, dit SMPDV, basé à Creysse.

Les services de la Préfecture via la Direction Départementale des Territoires ont depuis plusieurs années diminué leurs effectifs pour tendre au désengagement de l'Etat dans ce domaine. Le jeudi 18 juin Jean DELVERT, 2^{ème} adjoint en charge de l'urbanisme et Julie, notre secrétaire, ont suivi une formation dans les locaux du service instructeur. En effet en parallèle de l'envoi papier des dossiers, des échanges informatisés sur le logiciel créé par le service permettent l'envoi d'information et le suivi de l'instruction de la demande.

Droit de préemption urbain : Depuis le 1^{er} janvier et la naissance de CAUVALDOR, le droit de préemption urbain relève désormais de la communauté de communes. Le législateur l'a prévu ainsi à partir d'un seuil de 20 000 habitants. Les demandes des notaires sont transmises en mairie, la commune émet alors un avis qui est ensuite remis aux services de CAUVALDOR ; puis c'est à la communauté de communes de se prononcer officiellement sur ce point suivant ses intérêts.

Défense Incendie



Le projet était dans « les tuyaux » depuis quelques années et il a fini par aboutir.

Le réseau d'irrigation de l'ASA du Pigeon et les communes desservies par celui-ci, à savoir : Baladou, Cuzance, Lachapelle-Auzac, Mayrac, Pinsac, St Sozy, et Souillac ont signé au printemps une convention qui permet aux pompiers d'utiliser le réseau d'irrigation en cas d'incendie.

Les bornes les plus accessibles seront prochainement signalées par un panneau bien visible.

Pour pouvoir signer cette convention, chaque commune a du adhérer à l'ASA pour un forfait équivalent à un hectare, soit 500€ de moyenne annuelle.

Baladou bénéficiera ainsi de plus de 25 points d'eau utilisables.

Cette convention est l'aboutissement d'une réflexion menée depuis quelques années par le conseil d'administration de l'ASA du Pigeon.

En effet, mettre à disposition de toute la population le réseau d'irrigation en cas de sinistre est une chose qui tenait à cœur des agriculteurs irrigants. Par ce geste, le monde paysan tend la main à toute la population et prouve ainsi qu'un outil performant peut être utile à tous.

Hervé CLEDEL

Quelques nouvelles de l'école

Le voyage de fin d'année scolaire

Le centre : Nous sommes arrivés au centre «Les Buissonnets» à St Georges de Didonne vers midi. Nous sommes allés poser nos valises devant le bâtiment «Les Pinèdes». Après le pique-nique, nous avons visité nos chambres. Les chambres des filles étaient au rez-de-chaussée et celles des garçons à l'étage. Les filles n'avaient pas de fenêtres, ni de lits superposés ! Par contre dans toutes

les chambres, il y avait des toilettes et une salle de bain. Au centre, il y avait un grand réfectoire où nous avons pris les repas et une grande salle où nous avons organisé la boum. Le soir, les maitresses et les accompagnatrices venaient nous dire «bonne nuit» et le matin, nous réveiller !

Maëva, Manon et Isia

La pêche à pied : Juste après notre premier pique nique au centre, nous sommes partis à notre première activité du séjour : la pêche à pied. Nous avons formé deux groupes et nous sommes partis sur la plage avec nos animatrices respectives. Premiers pas sur la plage pour quelques enfants... !!! Après quelques explications géographiques pour situer l'estuaire, nous avons enfilé nos bottes

et hop nous voilà partis à la recherche de crabes, crevettes, coques... Mais la pêche à pied n'est pas simple, les rochers nous tendent des pièges et il y a eu quelques égratignures ! Mais la pêche fut bonne. Puis nous sommes revenus sur la plage pour faire un bilan de notre pêche et en savoir un peu plus sur toutes les espèces.

La criée et le port : Nous sommes allés visiter le port de Royan. Nous avons posé des questions aux pêcheurs. Nous avons eu la chance de visiter la criée. Nous avons vu et même touché un bar mesurant 1,55 mètre de long et pesant 40 kg. Nous avons aussi vu et

touché un requin. Il faisait très froid. Changeons un peu de sujet, allons vers le port. Il y avait plus de 1 000 bateaux de plaisance et 50 bateaux de pêche.

Lenny et Quentin

Le char à voile : Le mardi après - midi, nous avons fait du char à voile avec un moniteur sportif. C'était très bien. Cela fait un peu mal aux mains car il faut tirer sur une corde. Il y a un char à voile qui s'est retourné

et d'autres qui n'avançaient pas ! On a fait un parcours et pour doubler, il fallait passer par l'extérieur.

Louis, Valentin et Julie

La boum : Le dernier soir, il y a eu la boum. C'était cool et rigolo. On a bu des sodas et des jus de fruits et mangé des bonbons et du gâteau. Il y a eu trois anniversaires: Emilie, Rosalie et Mathilde de Cuzance. On a bien

dansé On a chanté et crié. Il y a eu beaucoup de musique. On a terminé à 23H30 puis nous sommes allés nous coucher.

Léa, Solène et Matéo

Voile : Mercredi matin, nous sommes allés à l'activité voile. Il y avait des enfants qui ne savaient pas nager. Un moniteur sportif s'est occupé de leur faire passer un test. Ceux qui n'ont pas réussi, sont partis en promenade au phare de Saint-Georges de Didonne. Pendant

ce temps, les autres ont appris à faire de la voile sur des « optimists ». Il y a un bateau qui a failli se retourner. Cette activité était géniale!

Enzo, Elliot et Ange

Talmont : Talmont est le 4ème plus beau village de France. On a fait un grand jeu de piste par groupe, on a appris beaucoup de choses. On a découvert un arbre qui avait 120 ans! Talmont est un village très fleuri.

On a vu des remparts et l'église. Il y avait une belle vue sur la mer. On a découvert des carrelots. Avant de partir, nous avons acheté des souvenirs.

Célia, Lilou et Valentin

La plage : Pendant notre voyage, nous sommes allés plusieurs fois à la plage. Nous nous sommes amusés dans l'eau malgré qu'elle soit un peu froide. On a vu des méduses au bord de l'eau. Nous avons

beaucoup joué sur la plage: on a creusé de gros trous et on a fait de beaux châteaux. Le mardi, on a même dégusté une glace tous ensemble.

Enzo, Kylian et Esteban



Un peu d'histoire

Les étapes qui ont marqué la construction de notre commune de 1842 à la fin de la 1^{ère} guerre mondiale

Après une longue attente, le procureur du Roi retient la requête de la paroisse de Baladou, commune de Creysse, de s'ériger en commune indépendante. Nous sommes en 1841. Les registres d'état-civil, les seuls que nous possédons commencent en 1842.

La commune démarre dans le « dénuement » le plus total. Hormis l'église en très mauvais état et le cimetière qui l'entoure, il n'y a rien d'autre. Nous n'avons retrouvé aucun registre qui relate cette période de démarrage de 1842 à 1860.

Nous savons seulement que le premier maire a été **M. Chambon** de La Garrigue, ancêtre de la maison Bussière, maire de 1842 à 1848 et ensuite **M. Castanié** de Baladou, ancêtre de la maison Bramel, de 1848 à 1871.

La « maison commune » (c'est ainsi que l'on appelait la mairie à cette époque) occupait une pièce louée à Me Vieillescazes, notaire à Baladou dans une maison aujourd'hui démolie qui était située en prolongement de l'ancien presbytère, côté route. Me Vieillescazes était d'ailleurs membre du conseil municipal et il a été adjoint à plusieurs reprises.

L'école des garçons fût sans doute la première réalisation de la jeune municipalité ; pour cela, elle avait loué à M. Castanié une maison attenante à la maison de feu René Pécheyran. L'on devine encore une fresque dans ce bâtiment où il est écrit : « Il est interdit de parler patois ».

Il y avait à cette époque très peu d'écoles publiques ; dans la plupart des communes voisines l'enseignement était dispensé par des congrégations religieuses sous l'autorité du curé desservant. La commune s'étant déchargée de cette responsabilité non obligatoire.

Dans les écoles publiques, l'instituteur était nommé par le rectorat (éducation nationale) mais son salaire était à la charge de la commune. Toutes les communes qui

avaient une école publique étaient soumises à un impôt communal obligatoire appelé Rétribution Scolaire.

Cet impôt était composé de deux parties : la première partie fixée par l'Etat était fixe et elle s'adressait à l'ensemble de la commune ; la seconde était votée par le Conseil Municipal et elle s'adressait seulement aux parents des enfants scolarisés. Les indigents en étaient exemptés. La rétribution scolaire était destinée à payer le salaire des instituteurs ainsi que les frais de fonctionnement des écoles.

L'école des filles a été ouverte plus tard dans les années 1864-1865 dans une maison de Mme Devès dans le haut de Baladou. Je suppose qu'elle avait été louée mais je n'ai jamais trouvé de prix de location sur les registres. C'était également une école publique car elle était soumise à la rétribution scolaire et l'institutrice était payée par la commune.

Néanmoins, plusieurs éléments laissent penser qu'elle avait un statut particulier : l'institutrice avait été choisie et nommée par le maire en ces termes : « Melle Marie Ruard de Pomié est nommée institutrice car l'on reconnaît tout le bien qu'elle a déjà opéré sur la commune ». Son salaire est fixé à 100 francs (c'est la moitié de celui de l'instituteur, fixé dans le même temps à 200francs...).

Des travaux importants sont faits à l'église dans ces années 1866-1868, ainsi qu'au presbytère. Beaucoup de délibérations relatent aussi l'aménagement de chemins. Il est aussi souvent question dans les budgets de réserves faites par la commune pour construire un clocher à l'église. La fabrique reçoit aussi des dons affectés à cette construction future. (Le conseil de fabrique était une association paroissiale destinée à gérer les deniers de l'église).

C'est à peu près tout ce que j'ai retrouvé sur cette période de 1842 à 1871 sous les mandats de Mrs Chambon et Castanié.

Elections municipales du 8 avril 1871

Un nouveau maire sort des urnes : **Jean Baptiste Ladet** de Pomié. Il est jeune (36 ans) et il passe pour un battant.

D'une famille de petits agriculteurs de Pomié, sa famille (son père et son grand-père) a acheté le château et la propriété Conti en bien national au lendemain de la Révolution Française ; M. de Conti de Pomié faisait partie des familles nobles qui ont émigré à la révolution. Tous leurs biens ont été saisis et revendus en biens nationaux.

M. Ladet est conscient de la situation inconfortable de la commune et il a l'intention de la faire évoluer.

La commune dispose d'une réserve financière importante qui s'est constituée au fil des ans pour faire le clocher de l'église. Cette réserve constituée d'affectations communales et de dons privés ne peut pas changer de destination sans l'avis unanime du conseil municipal.

En 1872, le conseil municipal décide de faire cette construction.

Mais M. Castagné, propriétaire de la maison d'école voudrait reprendre son bien. Il accepterait aussi de vendre. M. Ladet négocie, mais des obstacles surgissent : la desserte est mauvaise et il n'y a pas de « sol » attendant pour faire une cour pour l'école.

Mais visiblement le maire a une autre idée : il pense que la priorité absolue à Baladou est de construire une « maison commune » où l'école serait intégrée ainsi que le logement pour l'instituteur. Pour cela, il faudrait ajourner la construction du clocher de l'église qui, bien que décidée trois années plus tôt, n'a pas commencé.

Par contre, un terrain a été trouvé pour faire la maison commune à proximité du bourg de Baladou et une ébauche a été faite.

C'est dans ce contexte qu'une élection municipale a lieu en octobre 1876.

M. Ladet est élu conseiller municipal par la commune, mais il est devancé de deux voix pour l'élection du maire. Le nouveau maire est le docteur **Jean-Baptiste Cassagnades** des Meynades, médecin installé à Souillac. M. Ladet « paye » sans doute son choix de donner la priorité à la maison commune par rapport au clocher. Mais paradoxalement, le nouveau maire reprend les idées de son prédécesseur et il intervient même en haut lieu pour trouver des subsides supplémentaires. Mais hélas, il est en mauvaise santé et il décède quelques mois plus tard à Souillac. Il n'avait que 55 ans.

Nous sommes en 1878, début de la III^{ème} République et les élections se succèdent à chaque changement de gouvernement.

Janvier 1878 : élections municipales : **M. Ladet** présente une liste rénovée et retrouve son fauteuil. Il s'engage auprès de la population à faire dans le même temps la maison commune et le clocher, mais la maison commune est prioritaire car M. Castagné veut reprendre son bien.

Les choses ne traînent pas : les travaux débutent fin 1878 alors que le plan de financement n'est pas tout à fait bouclé, ce qui vaudra au maire quelques désagréments. Alors que le gros de la construction est terminé, il reçoit une lettre du préfet lui demandant d'arrêter immédiatement les travaux, car dit-il, « ils ne sont pas financés ». La réaction violente de M. Ladet n'est pas relatée sur les registres de délibérations, qui ne donnent pas d'ailleurs beaucoup de précisions ni de détails sur les financements, mais les travaux continuent. Ils seront d'ailleurs terminés l'année d'après et l'ensemble sera réceptionné en février 1880.

Le tout, c'est-à-dire l'école, la mairie, le logement de l'instituteur et la citerne ont coûté 10.333 francs (soit environ 220 000€) et il reste à payer 1.771 francs (soit environ 37 000€). Le préau envisagé sera remis à plus tard.

Mais alors que les travaux ne sont pas encore terminés, une opportunité se présente : l'administration a mis en place dans le département un programme de construction de maisons d'école « clefs en main » assorti d'un montage financier intéressant : aide directe d'un tiers, le reste c'est-à-dire les 2/3 restants payable par emprunt à une « caisse nationale des écoles » et remboursable en 31 ans.

Août 1903 Elections municipales ordinaires

M. Léonard Laval de Bazalque est élu maire. Il était le grand père de Mme Jeanine Verdou de Pomié, ainsi qu'ancêtre de la famille de Jacques Vigne de Bazalque. Après une période d'intense activité, la commune « souffle » un peu.

Le budget paraît difficile, car il y a des emprunts à rembourser, mais parallèlement, l'on retrouve plusieurs dons et legs sur les registres.

La commune est également en conflit avec l'architecte du clocher.

M. Laval est réélu en 1907, mais il part de Bazalque quelques années plus tard.

Jules Ferry était à l'époque ministre de l'éducation nationale et l'école était devenue obligatoire et gratuite.

Sans hésiter, le conseil municipal s'inscrit dans ce programme « vu que la commune n'a pas de maison d'école pour les filles ». Cette construction va sans doute se faire dans les années 1885-1890, mais il y a un « trou » dans les registres et je n'ai trouvé aucune précision sur cette réalisation.

Beaucoup d'écoles se sont construites à cette époque dans notre région ; l'on retrouve la même architecture de construction dans bien des communes voisines.

De priorités en priorités, nous arrivons presque à la fin du siècle et le clocher n'est toujours pas réalisé alors que son financement est bouclé depuis longtemps. Les travaux débiteront sans doute dans le même temps que ceux de l'école des filles.

Mais un autre imprévu attend le maire et le conseil municipal : ce clocher, construit par des maçons de notre région sous la direction d'un architecte, donne des inquiétudes. La construction juste terminée présente quelques anomalies : l'aplomb s'est modifié, il penche légèrement.

Après une bataille d'experts et la mise en justice du conducteur de travaux, il faut construire deux « amorces » pour le consolider. Ce sera la dernière réalisation de M. Ladet, qui décèdera en 1905 ; il avait 70 ans.

Durant cette période 1880-1900, il faut aussi signaler que la compagnie ferroviaire Paris-Orléans a construit la ligne St Denis les Martel-Le Buisson qui traverse notre commune, avec la construction de la gare du Pigeon (voyageurs et marchandises), ainsi que la halte de Baladou.

En vingt ans (1880-1900), la physionomie de notre commune a changé, notamment le bourg de Baladou qui ressemble à peu près à ce qu'il est aujourd'hui.

Il y a eu à cette époque à Baladou une vague d'immigration vers la capitale et le maire en a fait partie. En ce début de siècle, les temps étaient très durs à la campagne. Baladou n'avait pas bénéficié de la manne de la truffe comme beaucoup de communes voisines.

L'avènement du chemin de fer offrait aux jeunes générations de nouvelles perspectives, notamment vers Paris où le travail ne manquait pas.

A partir de 1910, c'est l'adjoint M. Bialgue qui remplit les fonctions de maire.

Mai 1912 élections municipales

M. **Antonin Bialgue** du Saulou (maison G Lachèze) est élu maire.

En 1913, quelques travaux sont décidés, notamment l'agrandissement du cimetière et sa clôture côté route par un mur. Il est également prévu de construire deux préaux : un pour l'école des filles et un pour l'école des garçons, mais ce dernier ne verra pas le jour à cause de la grande guerre.

Elle éclate début août 1914. Sur les douze conseillers municipaux, sept sont mobilisés. (Il y avait à l'époque 12 conseillers municipaux).

Les maires, relais de l'administration dans les communes voient leurs attributs décuplés : en plus des affaires courantes, il faut distribuer des bons de toute sorte, car tout est rationné. Les produits agricoles sont réquisitionnés. Chaque commune a une quantité imposée par le service de ravitaillement, à charge, pour elle de répartir cette imposition entre tous les agriculteurs.

Alors que tous les hommes sont mobilisés, l'on peut facilement deviner la facilité de cette opération !

Mais la charge la plus pénible pour le maire était sans doute d'avertir les familles quant un des leurs, fils ou mari, était tué sur le front.

Cette tâche, M. Bialgue l'a assumée vingt fois avec tact et humanité.

Les communes sont également chargées de distribuer aux familles les plus touchées par la guerre quelques dons dont la plupart proviennent de la Croix Rouge Américaine.

Entre 1914 et 1919, les seuls travaux faits sur la commune (en collectif) sont le déferrement de la voie ferrée pour les besoins de la défense nationale.

Cette tragédie prend fin en novembre 1918. Un par un, les mobilisés rentrent au bercail, mais il en manque vingt...

Pour terminer le premier chapitre de l'histoire de Baladou, je voudrais souligner un élément qui m'a paru important et qui dénote la clairvoyance, le jugement et le sens des responsabilités des premiers maires et conseillers municipaux. Alors que la commune faisait ses premiers pas dans le dénuement le plus total, que tout était à faire, qu'il n'y avait même pas de mairie, la première préoccupation du Conseil Municipal a été l'ouverture d'une école de garçons et quelques années plus tard d'une autre pour les filles.

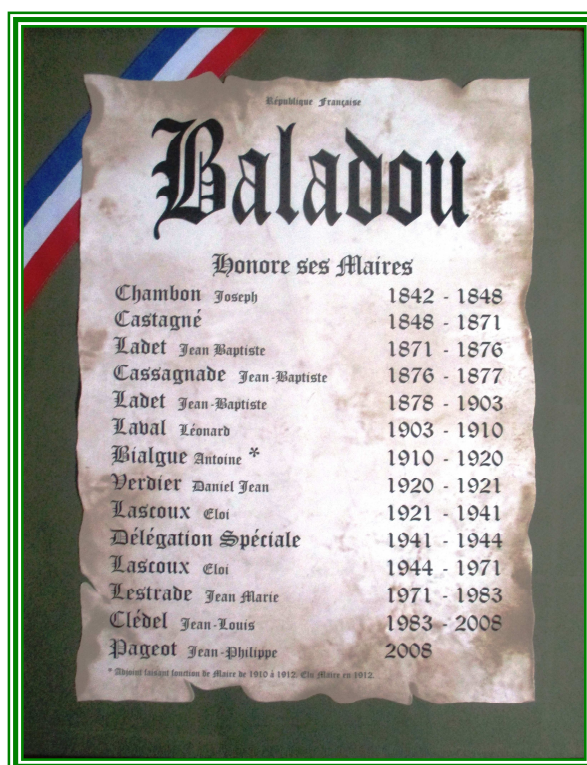
Il n'y avait pourtant aucune obligation : la loi Guizot qui régissait l'enseignement à cette époque parlait seulement de recommandation mais n'obligeait pas les communes dépourvues d'école primaire d'en ouvrir une.

Plus tard, c'est la construction des « maisons d'écoles » qui a fait partie des priorités du Conseil Municipal.

Vu le contexte de l'époque actuelle, je pense que cela mérite d'être souligné.

(à suivre)

Jean-Louis CLEDEL



Association des Parents d'Elèves Baladou - Cuzance

Jacquy et Mathis Vigne : souvenir d'écoliers

Jacquy Vigne est né le 25 avril 1937, à Bazalgues, fils de Roger et Marthe Vigne.

En 1943, tandis que les écoliers de la France entière chantent la chanson du maréchal Pétain sous l'occupation allemande, Jacquy est scolarisé à l'école haute de Baladou. Le petit garçon de 6 ans se rappelle encore aujourd'hui de sa première institutrice. C'était Madame Requier, mère de Jean-Claude Requier notre sénateur actuel du pays Martelais. Elle s'occupait de l'école des filles, l'école d'en haut. Et son mari, Mr Requier était l'instituteur de l'école du bas, à la mairie.

Jacquy avait école du lundi au samedi et ses jours de repos étaient le jeudi et le dimanche. Les journées étaient bien chargées autour des apprentissages principaux : lire, écrire et compter.

Aujourd'hui, en 2015, Mathis le petit fils de Jacquy a 6 ans et termine sa classe de CP. Il n'est pas à Baladou comme son grand frère Léo ou sa sœur Charline l'ont été, il est à Cressensac car on a regroupé nos écoles. Il apprend aussi à lire, à écrire et à compter mais il fait aussi du sport, de la danse, de la musique...et du périscolaire. Et le temps d'école a diminué de moitié.

Pour aller à l'école, Mathis profite du ramassage scolaire qui le récupère devant la maison tous les matins. Et cela est un service gratuit pour nous parents.

Jacquy, lui, devait se rendre à Baladou à pied, du haut de ses 6 ans, en culottes courtes et en sabots de bois. Les ampoules étaient fréquentes. Ils se retrouvaient à une dizaine d'enfants tous les matins pour marcher jusqu'au bourg du village. L'école commençait vers 9h. L'hiver, la première occupation des enfants étaient d'allumer le poêle à bois avec des petits fagots afin d'aider l'institutrice. Le travail ne leur faisait pas peur, ils avaient leurs tâches sur leur ferme. Certains ne venaient que rarement à l'école car leurs parents avaient besoin d'eux pour travailler.

Jacquy se rendait à l'école à pied qu'il pleuve ou qu'il vente et avait au moins la chance de rester manger chez le cousin de la famille Pécheyran le midi. Il n'y avait pas de cantine. Les enfants rentraient chez eux ou mangeaient au restaurant Coulié.

Aujourd'hui, nous avons la chance d'avoir une cantinière à l'école de Baladou et une bonne cuisine pour nos enfants. Cependant la modernité industrielle nous rattrape puisque Mathis mange tous les jours des plateaux repas livrés de la cuisine centrale de Martel. La cantinière de Cressensac n'a pas été remplacée!!!!!!Et demain ce sera celle de Baladou qui partira si l'école ferme.

Repartons dans le passé et retrouvons les souvenirs de Jacquy : l'école était encore dans une zone non occupée en 43. Les écoliers baladins étaient des enfants du coin et aussi beaucoup d'enfants de réfugiés polonais et espagnols. Tous parlaient français. Tous partageaient un territoire en temps de guerre et se serraient les coudes.

Un souvenir incroyable soudain tombe de nulle part et je suis épatée : Mme Requié emmenait les enfants sous les chênes en octobre afin de récolter des glands pour un seul but : les griller et en faire du café. C'était la guerre et donc il n'y avait pas de vrai café sous l'occupation.

Le goûter de Jacquy était souvent fait d'une tranche de pain à l'ail et de fromage de chèvre ou du saindoux. Le goûter de Mathis est fait souvent d'un gâteau ou d'une tranche de pain, beurre et confiture à la fraise. Le luxe !!!

Quand je demande à Jacquy son pire souvenir en temps de guerre, j'écoute un papy de 78 ans qui se replonge dans ses souvenirs de petit garçon et qui se revoit caché sous le préau, en larmes, lorsque deux véhicules allemands contrôlent l'école. Ils cherchaient un couple d'instituteurs juifs et aussi l'homme aux multiples évasions des camps: Devés. On ne leur fera pas de mal ce jour là, juste une grande frayeur qui vous marque à vie.

Le petit garçon se revoit encore écouter la radio et entendre le 25 août 1944 que Paris est libéré. Il le crie dans tout le lieu dit de Bazalgues fou de joie. La capitulation de l'Allemagne aura lieu le 8 mai 1945. La guerre était enfin finie.

Nous sommes en 2015 et 70 ans se sont écoulés. Jacquy se rappelle qu'à l'époque de son enfance, aller à l'école était une chance pour les enfants de la terre. Ils pouvaient s'instruire et un peu moins travailler dans les champs.

Aujourd'hui l'école de Baladou est menacée de fermeture et c'est bien dommage. Nous avons l'âme de maquisards, nous sommes des résistants et nous nous battons pour garder notre école ouverte.

Delphine VIGNE, Présidente de l'APE

Bouquet d'Argent

Suite à l'assemblée générale qui s'est tenue en janvier dernier et à la démission du bureau, l'association a été mise en sommeil. En effet les dirigeants ont souhaité passer la main, mais faute de volontaires pour occuper les différents postes du bureau, les activités du club des aînés ont été suspendues.

Si vous êtes intéressé(e) pour intégrer et /ou relancer cette association, vous pouvez contacter l'ancien Président Monsieur CAMINADE au 05.65.27.17.21

Baladou Animations

Le dimanche 28 juin, sous un soleil radieux, un rendez-vous pour tous les goûts.

Le matin très tôt le vide grenier se mettait en place avec 42 exposants sur les parkings et autour de la mairie.

Dans la salle des fêtes 22 peintres amateurs et professionnels ont exposé 110 tableaux et 13 amateurs de photos ont présenté 34 clichés.

Le vote du public pour les amateurs uniquement a récompensé pour le 1^{er} prix Mme Ginette GAUZY pour son tableau « la charrette de foin » et à la 2nde place ex aequo Mme Laetitia PETITOT et Dominique HUMBERT.

Pour le concours photo sur le thème du soleil, Mme Martine CAMBOU a remporté le 1^{er} prix suivie de M. Jean-François CABRIOL et de M. Bernard COULIE.

En fin de matinée le Twirling Bâton de Souillac nous proposa des chorégraphies avec un groupe de jeunes filles de tous âges pleines de talent qui furent bien applaudies.

Tout le monde a apprécié la journée malgré la canicule !




Les exposants et les chineurs



Les lauréats des concours peinture et photo

Baladou Gym

<p style="text-align: center;">Association BALADOU-GYM</p> <p>Où ? à la Salle des Fêtes de Baladou</p> <p>Quand ?</p> <p>mardi 11 h à 12 h ♥ PROGRAMME «BIEN-ÊTRE»</p> <p>mercredi 18h30 à 19h30 ♥ PROGRAMME «ENERGIE»</p> <p>Renseignements : @ baladou-gym46@orange.fr  06 74 53 71 03 sur place aux heures de cours</p> <p>En vous inscrivant, vous faites le choix d'une gym de qualité en toute sécurité !</p> <p>Depuis 2002, Baladou-Gym propose des cours ludiques et variés et dans l'air du temps dont le fil conducteur reste toujours et avant tout : le respect des corps.</p>	<p>Tout près de chez vous</p> <p>notre association vous propose</p> <p>des activités sportives adaptées</p> <p>à votre âge & à votre forme</p> <p>pour progresser à votre rythme</p> <p>Venez partager avec nous</p> <p>un moment de bien-être</p> <p>et de convivialité</p> <p>Reprise des cours cycle 2015/2016 :</p> <p>mardi 8 septembre mercredi 9 septembre</p> <p>Comme dans toutes les activités sportives sérieuses, un certificat médical récent est demandé : pensez-y dès cet été !</p> <p>Nos tarifs sont attractifs</p> <p>2 cours d'essais offerts</p>
---	--

Avec la GYM « Bien-être » vous entretenez votre mobilité articulaire, votre tonicité musculaire, votre équilibre, votre mémoire tout en conservant un lien social précieux . Si notre animatrice nous prodigue des cours très professionnels, le groupe partage aussi des moments de franche rigolade ...

Avec la GYM « Energie » vous développerez vos potentialités physiques naturelles grâce à une multitude d'activités originales et maintiendrez au mieux votre capital santé pour l'avenir. Vous garderez la forme physique et morale et ferez le plein d'énergie positive.

POUR MIEUX PROFITER DE LA VIE : SOYEZ ACTIF !



Comité des fêtes

Comme chaque année la fête se tiendra les 14 et 15 août... Au programme de ces 2 jours :

Le vendredi à 21h Bal dansant avec DJ

Le samedi à 11h Messe suivie du dépôt de gerbe et de l'apéritif offert par la mairie

Possibilité de restauration sur place (sandwich hot dog frites etc)

à partir de 13h30 concours de pétanque et balades en poney

à 16h Spectacle de cirque

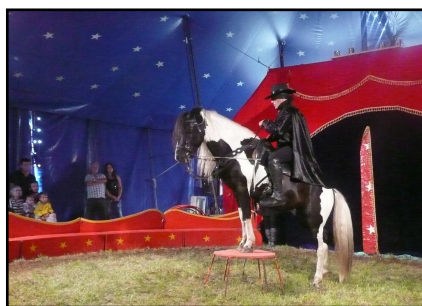
à 17h Course de caisses à savon

à 19h30 Repas grillades (réservation au 06.26.60.19.21 avant le 10 août)

à 21h30 Bal musette

Puis à Minuit le tant attendu FEU D'ARTIFICE !!!!

Les aubades se feront les 1^{er} et 2 puis 08 et 09 août.



Le bureau remercie chaque bénévole, jeune et adulte, de leur implication de l'an dernier. Toutes les bonnes volontés seront les bienvenues pour cette nouvelle édition...
Pour tous renseignements, toujours le même numéro : 06 26 60 19 21

Accor'danse

L'Association Accor'danse a terminé son année samedi 20 juin autour d'une paella préparée par Daisy et Olivier.

La fête de la musique s'est ainsi invitée à Baladou en permettant aux nombreux participants de danser au son de l'accordéon de Nadine Andrieux.

Rendez-vous en septembre...



Pomié en fêtes



NETTOYAGE DE LA MARE

Le petit village de Pomié a réuni ses bénévoles comme chaque année pour continuer à entretenir la mare. Beau travail bien fait. Bien sur, la tradition gauloise a été respectée et nous avons fini par un petit repas à l'ombre des arbres.
Merci à tous.



LE TRAIL BALADIN

Il s'est déroulé le 24 mai avec de nombreux participants. Tous étaient satisfaits des deux tracés et ils nous ont apporté leur soutien pour l'année prochaine. Leurs encouragements nous ont confortés pour la suite. Le vainqueur du 8km était Erwan BACHELOT en 15mn22 s, le vainqueur du 15 km était Sébastien GROISE en 1h15mn16s. A souligner que la première femme Marie DORVAL BORY est arrivée 4 s après.
Merci à tous pour cette première, organisateurs et participants.



LE REPAS ANNUEL

Nous nous sommes réunis le 4 Juillet chez « Momo » sous une chaleur étouffante, le soleil bien sûr, l'amitié en plus. Un repas qui s'est fini sous les étoiles. C'est la 22ème année que nous organisons cette petite festivité et nous en sommes très fiers. Vivement l'année prochaine. Amitiés à tous.



Chemins ruraux

Une équipe de bénévoles a entrepris depuis quelques années l'entretien des nombreux et longs chemins de randonnées de notre commune. Ces as de la débroussailleuse et tronçonneuse œuvrent aussi à la réouverture de sentiers oubliés, fermés par la végétation au fil des ans... Si vous vous promenez sur ces chemins ruraux, vous constaterez leurs efforts. Pour les rejoindre, un peu de temps et de patience suffiront lors de leur rendez-vous hebdomadaire du jeudi matin. Après un printemps intensif, le repos de l'été est bien mérité. Reprise en septembre. Plus de renseignements au 05.65.37.34.39.

Informatique

La session 2014-2015 s'est terminée le 30 Juin 2015.

La prochaine session 2015-2016 débutera le mardi 15 Septembre à 09h00 en la Salle d'Informatique au dessus de la bibliothèque.

Le 1er groupe du Mardi de 09h00 à 10h30 est consacré à l'Initiation à l'informatique

Internet

La suite bureautique Open Office

Le second groupe, le Jeudi de 14h00 à 15h30 s'adresse aux personnes initiées à l'informatique

Cette année sera consacrée à la découverte de l'interface GIMP 2,8 pour :

Correction et retouches d'image

Trucages et photomontage.

Rappel

Les cours sont gratuits

3 ordinateurs portables sont à la disposition des élèves pour les cours

Inscriptions auprès du secrétariat de la Mairie.

Généalogie

Quercy Généalogie, antenne lotoise de Généalogie en Corrèze, a mis en place une réunion mensuelle d'informations et d'échanges sur la recherche d'ancêtres et autres histoires familiales. La première séance s'est tenue en octobre 2014.

Débutants et expérimentés sont les bienvenus. Venez partager vos expériences lors de ces rencontres.

Des baladins sont déjà membres de cette association, vous retrouverez donc probablement des personnes que vous connaissez...

Prochaine réunion le vendredi 04 septembre 2015 à l'étage de la bibliothèque de 18h00 à 20h00.

Pour plus de renseignements contactez M.MAZOT, Président de l'association au 05.65.10.98.11 ou 06.87.69.36.59

Recensement

Depuis janvier 1999 tous les jeunes Français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile, ou au consulat s'ils résident à l'étranger.

Cette **obligation légale est à effectuer dans les 3 mois qui suivent le 16ème anniversaire.**

La mairie (ou le consulat) vous remettra **une attestation de recensement** à conserver précieusement. En effet elle sera demandée pour l'inscription à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP, BEP, BAC, permis de conduire...).

Le recensement permet à l'administration de convoquer le jeune pour qu'il effectue la journée défense et citoyenneté (JDC).

Les données issues du recensement faciliteront l'inscription sur les listes électorales à 18ans si les conditions légales pour être électeur sont remplies.

Les modifications du code de la route



Depuis le 1er juillet dernier de nouvelles mesures du code de la route ont pris effet.

Ainsi sont désormais sanctionnés d'une amende 135€ et du retrait de 3 points de permis : l'absence de port de ceinture de sécurité, manipuler un téléphone, utiliser un kit oreillettes (avec ou sans fils) ou un casque de radio. Seuls les systèmes reliés à des hauts parleurs et donc intégrés au véhicule (ex : l'autoradio) ou GPS sont autorisés.

Les véhicules à 2 roues à moteur ou vélo sont également concernés par ces dispositions. Les téléphones glissés à l'intérieur du casque sont également interdits. Pour les 2 roues le système bluetooth (sans fils) est néanmoins admis s'il est intégré d'origine au casque.

L'article R412-15 du code de la route stipule que le conducteur doit se tenir constamment en position d'exécuter toutes les manœuvres qui lui incombent. Cette nouvelle réglementation vise à la concentration de l'usager de la route sur sa conduite et lui permettre d'entendre les bruits extérieurs liés à la circulation.

Regarder un écran non destiné à l'aide à la conduite (lecteur DVD, tablette ect) est passible de 1 500€ d'amende et d'un retrait de 3 points. Seuls les GPS sont admis.

Conduire sous l'emprise de stupéfiants ou avec un taux d'alcoolémie de plus de 0.5gr par litre de sang est verbalisé à hauteur de 4 500€ d'amende et 6 points. La sanction est identique à compter de 0.2gr par litre de sang pour les jeunes conducteurs (-3ans de permis ; -2 ans pour ceux ayant accompli la conduite accompagnée).

D'autres comportements sont par ailleurs sanctionnés de 75€ d'amende sans retrait de points comme par exemple fouiller dans la boîte à gants, manger un sandwich, écouter de la musique à volume fort, se maquiller même lorsque le véhicule est à l'arrêt (feu rouge, bouchons ect).

Le Parlement examine un projet de texte visant à réprimer d'une amende de 68€ la personne fumant une cigarette en présence d'un mineur dans le véhicule.

Ils nous ont quittés

La première moitié de l'année fut marquée par le décès de 2 de nos habitants.

Tout d'abord Robert PINSAC qui s'est éteint le 24 janvier, puis Pierre-Charles LEYMARIE le 1^{er} mai dernier. Ces 2 personnes étaient bien connues.

Le premier, (adjoint au maire de 1983 à 1995), pour avoir accueilli plusieurs générations avec son épouse Lili dans leur café, mais aussi pour son entreprise de charpente métallique ; le second, plus discret, natif de Baladou, travaillait la terre des ses aïeux. Il pratiquait la chasse avec passion.

Syded : Trions mieux

Opération « 1 jardin, 1 composteur » !

Le compostage : un moyen simple pour réduire ses déchets !



En plus de réduire vos déchets (vous irez moins souvent à la poubelle et elle sentira moins mauvais), le compostage vous permet d'obtenir un engrais naturel et de qualité pour le jardin. C'est donc une alternative saine aux fertilisants chimiques qui polluent l'eau et le sol.

Le secteur rural sur lequel se trouve notre commune est particulièrement propice au compostage.

Si vous disposez d'un jardin ou si vous avez un espace vert commun entre voisins, il est possible d'installer un composteur.

Vous pourrez alors y déposer vos déchets de cuisine (épluchures de fruits et légumes, marc de café, etc.) auxquels vous ajouterez à part égale des déchets du jardin (petits branchages, feuilles mortes, etc.). En équilibrant les apports, vous favoriserez le bon fonctionnement du composteur.

Une opération pour faciliter et encourager la pratique du compostage

Si vous voulez vous aussi vous lancer dans le compostage, vous pouvez profiter de l'opération « 1 jardin, 1 composteur » mise en place au niveau de la commune, avec l'appui de notre référent environnement, Mme GRISET, et le SYDED du Lot.

Vous pouvez ainsi acheter un kit de compostage individuel pour 20€ TTC et bénéficier d'une livraison sur la commune.

Le kit proposé comprend :

- 1 composteur de 320L,
- 2 seaux de 50L (pour trier vos emballages recyclables et le verre par exemple),
- 1 bio-seau de 10L pour collecter vos épluchures de cuisine,
- 1 guide d'utilisation.

Comment faire ?

Il suffit de remettre votre bon de commande accompagné du règlement (uniquement par chèque à l'ordre du trésor public) en mairie ou à Mme GRISET. Cette dernière centralisera les commandes et contactera le SYDED pour une livraison sur un point de la commune.

La livraison sera assurée lorsque 10 kits minimum seront commandés, alors parlez-en autour de vous !

Mme GRISET prendra alors contact avec vous pour vous remettre votre composteur. A cette occasion, il vous fournira aussi une information sur l'utilisation du kit et sur la pratique du compostage.

Alors, à vos marques, prêts....compostez !

Tribune libre

A bien y regarder, de tout temps, toutes les civilisations ont cherché à exprimer leur vision du divin au travers d'édifices sacrés voués à leurs Dieux. Ces pyramides, ces temples, ces cathédrales rendaient hommage à des divinités tout en implorant leur protection. De nos jours, le non croyant y verra une très belle construction architecturale, un site archéologique remarquable, une leçon d'histoire et l'ensemble de son ressenti pourra l'entraîner dans une réflexion philosophique sur le sens du sacré alors que le croyant y trouvera matière à conforter sa croyance.



Que nous le voulions ou non, dans le monde entier, chacun de nous a grandi dans un contexte d'événements religieux qui fait que même l'athée le plus convaincu en est imprégné. Dans cette forme d'art développé au fil des siècles, croyants et non croyants peuvent se retrouver autour de l'éternelle question : qui sommes-nous, d'où venons-nous, où allons-nous ?

Comment faire pour réunir deux conceptions si opposées sans mettre à mal les certitudes des uns et des autres, sans prendre le risque d'un déséquilibre dangereux au profit des uns plutôt qu'à celui des autres conduisant souvent aux pires désastres ?

En France, malgré la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen (26 août 1789) puis bien des années plus tard avec la loi qui acte la séparation des Eglises et de l'Etat (9 décembre 1905), on se rend bien compte que les tensions restent vives entre croyants et non croyants, qu'un rien suffit à raviver les *discordes*. Au même titre que les religions, la laïcité peut faire peur lorsqu'elle est mal interprétée ou appliquée à la manière d'un dogme.

La **laïcité** est avant tout une **éthique** basée sur la **liberté de conscience**. C'est à travers elle que nous pouvons nous épanouir en tant qu'individu et **citoyen** que l'on soit croyant, agnostique, athée, libre penseur ... La Laïcité n'est pas une opinion. C'est la liberté d'en avoir une. Elle ne formate pas les esprits, elle donne à chacun le moyen de choisir sa vie, dans le respect de la liberté de l'autre. En clair, si je respecte TA religion, celle-ci DOIT respecter ma LAÏCITE dans le respect de la loi comme ma LAÏCITE doit respecter TA religion dans le respect de la loi.

L' **éthique** est une **discipline** philosophique qui permet de réfléchir sur les **valeurs** de l'existence, sur les conditions d'une vie que tous nous souhaitons heureuse, sur la notion de "bien" ou de « mal », sur des questions de mœurs, sur des questions de morale et si cette morale nous est inculquée par des religieux ou par des laïcs, cela importe peu. L'important c'est qu'elle existe en chacun de nous comme une sorte de barrière que nos comportements individuels ou collectifs ne doivent pas dépasser.

La **liberté de conscience** c'est le droit qu'un individu a de choisir librement son système de **valeurs** et les principes qui guident son existence. S'il est libre de les exprimer aux yeux de tous, cela ne doit pas se faire au détriment des valeurs et des principes des autres. Dans le cas particulier des croyances religieuses, leurs grandes diversités imposent qu'elles restent dans la sphère de l'intime pour le bien de tous.

La **citoyenneté** est une **composante** du **lien social** car les citoyens d'une même **nation** forment une communauté d'**égalité** de **droits** et de devoirs. L'un ne va pas sans l'autre.

Cependant, les mots ne restent que des mots si beaux soient-ils car ils ne débouchent pas forcément sur une même interprétation et lorsque chacun reste campé dans ses certitudes le dialogue reste vain

Le seul et unique garde fou demeure dans le respect sans concession des valeurs de la République et de ses lois c'est ainsi que nos cheminements intimes de croyants ou de non croyants pourront se côtoyer sans fracture.

LA LAÏCITÉ EST UNE CLEF FONDAMENTALE POUR MIEUX VIVRE ENSEMBLE

Danielle CARBON

Dates à retenir

Samedi 1^{er} et dimanche 2 août Samedi 8 et dimanche 9 août	Aubades	Comité des Fêtes
Vendredi 14 août Samedi 15 août	Fête votive	Comité des Fêtes
Mardi 1^{er} septembre	Rentrée scolaire	Enseignement
Vendredi 4 septembre	Reprise des réunions	Généalogie
Mardi 8 septembre Mercredi 9 septembre	Reprise des cours	Baladou Gym
Mardi 15 septembre Jeudi 17 septembre	Reprise des cours	Informatique
Mardi 15 septembre Mardi 22 septembre	Reprise des cours	Accor'danse
Mercredi 11 novembre	Commémoration	Mairie
Dimanche 6 décembre (ou 13 ?)	Téléthon	
Dimanche 6 et 13 décembre	Elections régionales	



LA ROUTE EST BELLE ?

PROFITEZ-EN !

**NE GACHEZ PAS VOTRE VIE
NI CELLE DES AUTRES**

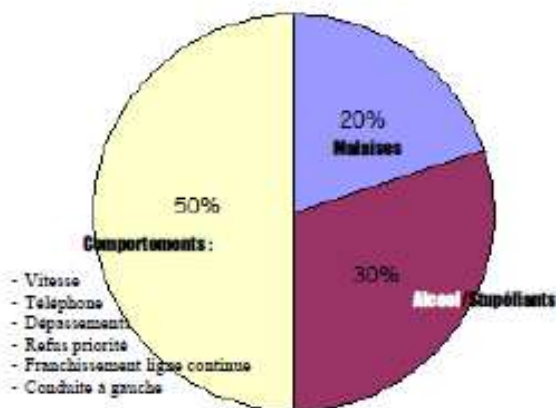
SOYEZ PRUDENTS

La préfète du Lot
Catherine FERRIER

**6 MORTS ET 19 BLESSES GRAVES
DEPUIS LE 1ER JANVIER SUR LES ROUTES DU LOT.**

Ne pas jeter sur la voie publique

Statistiques accidents



Chiffres actualisés au 30 juin 2015: 8 tués et 33 blessés

TRANSPORT A LA DEMANDE

Tous les mercredis pour Martel et tous les vendredis pour Souillac



Vacances scolaires 2015 – 2016

Rentrée des classes : 1^{er} septembre

Vacances de Toussaint :
du 17 octobre au 2 novembre

Vacances de Noël :
du 19 décembre au 4 janvier

Vacances d'hiver :
du 20 février au 7 mars

Vacances de printemps :
du 16 avril au 2 mai

Sortie des classes : le 5 juillet



Collecte des ordures ménagères :

Hiver : mardi

Été : lundi et vendredi

Collecte des recyclables :

Hiver : jeudi semaine impaire

Été : mardi

Ouverture de la Mairie au public

MARDI: 14h - 18h

MERCREDI: 9h - 12h

JEUDI: 14h - 19h

SAMEDI matin sur rendez-vous

Tél: 05.65.37.30.68

Courriel : mairiebaladou@gmail.com

site de Baladou: baladou.fr

BIBLIOTHEQUE

Mardi de 9 h 45 à 10 h 45

Mercredi de 16 h 30 à 18 h 30

Samedi de 10 h à 12 h